



MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

A V I S P U B L I C

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 446-2024 AUGMENTANT
LE FONDS DE ROULEMENT**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Éric Beaulieu,
directeur général et greffier-trésorier.

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2024, le conseil a adopté par
résolution le règlement 446-2024,

QUE le règlement 446-2024 est entré en vigueur conformément à la loi le 3
septembre 2024,

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la
municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 3 septembre 2024.


Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Éric Beaulieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié,
le 3 septembre 2024, l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit suivant à
Saint-Stanislas-de-Kostka:

Centre municipal et Bibliothèque Maxime-Raymond
et en déposant cet avis sur le site internet de la Municipalité.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3 septembre 2024.


Éric Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier